

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

18 octobre 2024

Délibération n°CA-2024-11

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 10 membres représentés

Dossier de demande d'accréditation du premier cycle de la formation en Sciences Maïeutiques

- Vu le dossier en annexe.

Approbation du dossier de demande d'accréditation du premier cycle de la formation en Sciences Maïeutiques.

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Le conseil d'administration approuve le dossier de demande d'accréditation du premier cycle de la formation en Sciences Maïeutiques.

Fait à Rouen, le 18 octobre 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

**DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE DIPLOME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES
MAIEUTIQUES (DFGSMa)**

Octobre 2024

Table des matières

TEXTES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR :	1
STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME.....	1
ORGANISATION ACTUELLE.....	2
Nom et Qualité de la responsable de la formation.....	3
MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME.....	3
PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE	4
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	5
Présentation générale :	5
Les stages :	7
Parcours personnalisé :	8
Évaluation de l'UE « apprentissage clinique » :	9
En cas de redoublement :	9
Evaluation des stages et des enseignements théoriques par les étudiants.....	9
Dispositions particulières	10
Le Conseil de Perfectionnement	10
NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS	10
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME.....	11
AVIS DES INSTANCES	11

TEXTES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR :

- Vu la loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme
- Vu le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Vu le décret n° 2020-821 du 29 juin 2020 modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2009 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sage-femmes.
- Vu l'arrêté du 29 juin 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Le campus Santé de la métropole de Rouen est le regroupement sur un **site géographique unique** du **Centre Hospitalo-Universitaire (CHU) de Rouen** - (2453 lits, 9178 employés, 855 praticiens, 500 internes, 60 techniciens ou attachés de recherche clinique), du **Centre de Recherche et de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel** (158 lits, 681 employés, 70 praticiens, 12 techniciens ou attachés de recherche clinique), de **l'UFR Santé de l'université de Rouen Normandie (URN)** (7700 étudiants, 135 chercheurs et enseignants-chercheurs, 35 ingénieurs et techniciens, 126 étudiants en Master, doctorants ou post-doctorants) et de **l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé de Rouen (ERFPS)** (13 écoles et instituts de formations paramédicaux et de la maïeutique, 1481 étudiants), engagé dans le soin, l'enseignement et la recherche.

Celui-ci est situé au cœur de Rouen, sur une zone en plein développement, regroupant des lieux de soins, de recherches et d'enseignement. Ce véritable écosystème dédié à la Santé est composé des 3 membres fondateurs, mais également : du Centre Hospitalier du Rouvray, des unités de recherche regroupées au sein de l'Institut de Recherche et d'Innovation Biomédicale (IRIB), des 13 écoles et instituts de formations paramédicales de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé (ERFPS), de Neopolis (pépinière-hôtel d'entreprises), du Medical Training Center (Centre de formation par simulation et entraînement aux techniques biomédicales) et de l'ANIDER (Centre de Prévention, de dialyse et d'accompagnement). Ces différents acteurs interagissent au quotidien pour former un réseau scientifique d'excellence.

Plus précisément, l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé a pour missions :

- la formation initiale des professionnels de santé (sage-femmes et paramédicaux),
- la proposition d'une offre de formation continue pour ces mêmes professionnels, notamment en matière d'adaptation à l'emploi,
- le développement de la recherche en soins,
- une mise à disposition de ressources documentaires (centre de documentation et d'information, ressources en ligne),

- la mise en œuvre des droits des étudiants et le respect des conditions d'accès et de suivi médical,
- le partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires.

Ces missions sont déclinées dans les projets pédagogiques de chaque école ou institut, ou lors d'activités transversales à plusieurs écoles ou instituts. Leur mise en œuvre s'appuie sur des valeurs communes et une éthique professionnelle.

Le bâtiment de l'ERFPS, conçu pour favoriser la qualité des formations, la mutualisation des compétences et des ressources, le développement d'une culture commune, combine des espaces dédiés à chaque école ou institut et des espaces partagés.

Les étudiants accueillis à l'ERFPS sont soit des personnes se formant à leur premier métier, soit des professionnels de santé en démarche de promotion professionnelle, soit des personnes en reconversion ou réinsertion professionnelle.

ORGANISATION ACTUELLE

Le DESF est intégré pédagogiquement à l'UFR Santé mais pas organiquement. Les salles de formation sont localisées au sein de l'ERFPS, distincts de l'UFR Santé mais sur le Campus Santé.

Comme expliqué précédemment, le DESF est rattaché au centre hospitalier Charles Nicolle (CHU-Hôpitaux de Rouen) ; lui-même établissement support du groupement hospitalier de territoire « **Rouen Cœur de Seine** ». A ce titre, le DESF de Rouen s'inscrit dans son territoire de santé et ses orientations stratégiques sont en cohérence avec les axes prioritaires du GHT « **Rouen Cœur de Seine** ».

La formation proposée par le DESF vise à positionner celui-ci dans un réseau de communication, d'informations et de compétences internes et externes sur le plan départemental et régional. Elle assure une formation répondant aux besoins en compétences des futurs professionnels de santé en vue d'accompagner les besoins en santé de la population.

La gouvernance administrative du DESF est assurée par une sage-femme directrice dont les missions principales sont de :

- Piloter le fonctionnement général du département ESF
- Définir les priorités stratégiques, la politique qualité et la politique de communication
- Gérer les ressources humaines
- Assurer la gestion administrative et réglementaire

La direction pédagogique est assurée par la directrice, accompagnée par un médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique qui assure une fonction de conseiller pédagogique.

La coordination et la planification des enseignements de la formation seront sous la responsabilité pédagogique de la directrice du département. La déclinaison de la maquette de formation, comprenant notamment la répartition des enseignements entre enseignants universitaires et non universitaires, est co-construite par l'université et par le département, puis validée par les instances de l'université.

DATE PRÉVISIONNELLE D'INTÉGRATION A L'UNIVERSITÉ (maximum 1^{er} septembre 2027)

A ce stade des discussions, une date n'a pas été arrêtée. Il est donc probable que l'intégration se fera au 1^{er} septembre 2027.

Nom et Qualité de la responsable de la formation

La direction du DESF est actuellement assurée par Madame DARCET Fabienne, sage-femme directrice (fabienne.darcet@chu-rouen.fr).

Par ailleurs, Monsieur le docteur Alain Diguët, médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique assure une fonction de conseiller pédagogique.

MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Le DESF est actuellement une école hospitalière. La Région Normandie et l'ARS ont renouvelé l'agrément pour dispenser une formation dans le secteur sanitaire pour la formation de sage-femme, en date de septembre 2019 et pour une durée de 5 ans. Cet agrément a été renouvelé pour un an, une nouvelle procédure a été engagée en mai 2024. Nous sommes en attente de la décision de la Région et de l'ARS.

Le Conseil de Département (CD) est l'instance décisionnelle du DESF. Il est composé comme suit :

- Membres de Droit
 - Le Doyen de l'UFR Santé ou son représentant
 - Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant Médecin
 - Le Directeur Général du CHU de Rouen ou son représentant
 - Le Directeur Technique et d'Enseignement / conseiller pédagogique
 - La Sage-Femme Directrice ou Sage-Femme Enseignante déléguée
 - L'Enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire coordinateur de l'enseignement de gynécologie-obstétrique ou son représentant
 - L'Enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire appartenant au département médico-chirurgical de Pédiatrie, coordinateur de l'enseignement de pédiatrie ou son représentant.
 - Les Sages-Femmes Enseignantes
 - Un Représentant des enseignants de l'école désigné par la Sage-Femme Directrice et le Directeur Technique et d'Enseignement
 - Une Sage-Femme d'un établissement de la région participant à la formation clinique des étudiants
 - Une Sage-Femme exerçant en libéral et participant à la formation clinique des étudiants
 - Une Secrétaire pédagogique
 - Le Chef de service du Service des Formations sanitaires et sociales de la Région Normandie ou son représentant
 - Quatre Etudiants représentant de chaque année d'études, élus par vote par leurs pairs avec un droit de procuration.

Ces membres siègent avec voix délibérative.

- Membres invités

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées peuvent être appelées à participer aux réunions avec voix consultative.

- Missions

Le CD du DESF propose les périodes d'enseignement, les activités d'enseignement et leur évaluation.

Il peut donner son avis sur :

- Les questions relatives à l'enseignement
- Le choix des enseignants chargés de dispenser les enseignements
- Le budget du département : le CD peut faire des propositions d'utilisation des crédits de fonctionnement
- Le règlement intérieur, les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances
- Les demandes d'interruption des études de sage-femme formulées par les étudiants reçus au concours et affectés au département ou en cours de scolarité
- Les demandes de reprise des études formulées par d'anciens étudiants qui étaient en scolarité dans l'école à la date d'interruption de leur scolarité.

Il peut créer des groupes de réflexion pour les problèmes relevant de sa compétence.

Le CD pourra être amené à modifier son mode de fonctionnement et ses missions en fonction de l'évolution éventuelle de la réglementation.

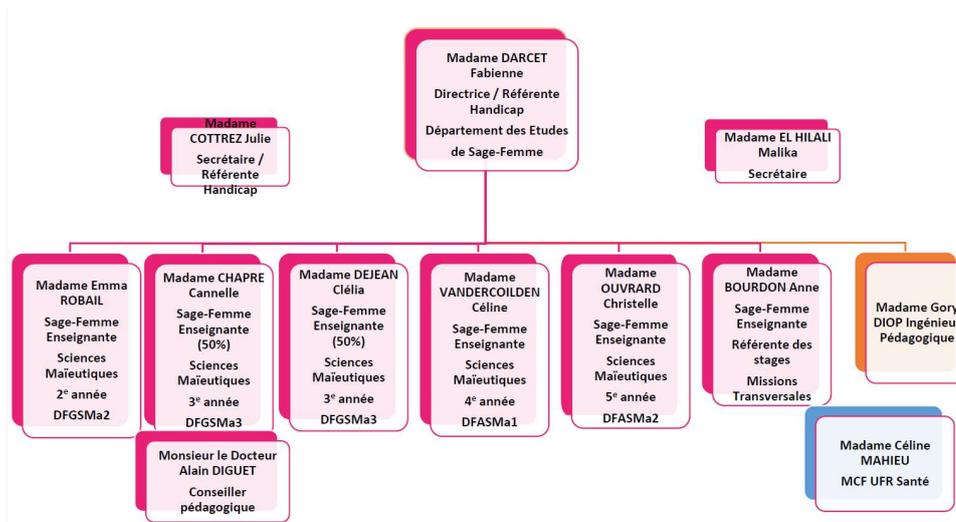
- Fonctionnement

Le président du conseil de département est nommé par le doyen de l'UFR Santé sur proposition de la direction du DESF. Le CD se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président ou demande conjointe de la Sage-Femme Directrice et du Directeur Technique et d'Enseignement. La présence ou la représentation de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les avis du Conseil sont prononcés par vote à la majorité simple.

Au niveau de l'université de Rouen Normandie, la directrice du DESF est membre du conseil de gestion de l'UFR Santé. Ainsi, toutes les modalités pédagogiques telles que les maquettes d'enseignement, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les règlements des études et tout autre document sont discutés au sein de ce conseil, avant d'être discutés puis formellement validés au sein des instances centrales compétentes de l'université de Rouen Normandie (Commission Formation et Vie Universitaire, Conseil Académique, Conseil d'Administration).

PRESENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Afin d'accompagner au mieux la loi, les décrets et les arrêtés liés à cette formation, l'université de Rouen Normandie a recruté une maîtresse de conférences en sciences maïeutiques au 1^{er} septembre 2024. L'équipe statutaire est donc composée actuellement comme présenté dans l'organigramme ci-dessous.



Les enseignements sont assurés par l'équipe pédagogique du DESF, les enseignants de l'UFR Santé, le personnel du CHU de Rouen et des intervenants extérieurs à l'établissement. Au-delà de l'équipe pédagogique, près de 120 vacataires d'enseignement interviennent au cours de l'ensemble des cycles de formation en sciences maïeutique. Environ la moitié de ces intervenants sont des médecins attachés à l'université (MCU-PH, PU-PH) ou au CHU (PH), une dizaine de sage-femmes, une dizaine des pharmaciens attachés à l'université ou au CHU. D'autres corps de métiers interviennent également dans la formation tels que des anthropologues, des psychologues, des avocats ou des assistantes maternelles.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Présentation générale :

Les études sont organisées sur le modèle d'alternance en cours et en stage. La formation en 1^{er} cycle a pour objectif l'acquisition par les étudiants des compétences indispensables à l'exercice de la profession de sage-femme.

Le référentiel de formation est basé sur une approche par compétences. Il comporte un socle fondamental de sciences médicales générales spécifique au 1^{er} cycle, un parcours personnalisé et 6 domaines de compétences professionnelles :

- Domaine prénatal : assurer le suivi médical de la grossesse ;
- Domaine pernatal : assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance ;
- Domaine postnatal : assurer le suivi médical de la période postnatale ;
- Domaine gynécologique : assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception, et la promotion de la santé sexuelle et reproductive ;
- Domaine recherche : adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique ;
- Domaine générique : agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.

Cinq principes régissent l'acquisition des connaissances et des compétences. Le DESF de Rouen met un point d'honneur à leur respect :

- la non-exhaustivité : les étudiants acquièrent des concepts clés qui leur permettront, au cours de leurs études ultérieures et de leur vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer leur exercice professionnel, dans le respect de l'actualisation de connaissances ;
- la participation active des étudiants est privilégiée, par des activités pédagogiques, sous forme notamment de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes et de situations professionnelles simulées ou authentiques ;
- la multidisciplinarité : l'objectif est de préparer à la collaboration entre professionnels de santé, en intégrant les différentes disciplines et les différents professionnels autour de l'étude de situations clés ou de problèmes de santé ;
- la personnalisation du parcours de formation : il convient de préparer les étudiants, dès le premier cycle, à construire leur projet professionnel. Ainsi, les étudiants peuvent développer des compétences autres que celles du champ strict de la maïeutique ;
- le bien-être étudiant : il convient de veiller, aussi bien dans les structures de formation que lors des stages, au respect et à l'amélioration du bien-être étudiant, permettant ainsi leur épanouissement personnel et professionnel durant la formation.

Les enseignements sont organisés par domaines de compétences, lesquels sont divisés en unités d'enseignement (UE) associées. La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques. La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux soins et aux différentes approches de simulation. Elle est dispensée sur site, à distance ou selon un mode hybride.

Les enseignements prennent la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou pratiques, tables rondes, pédagogie à distance en e-learning, pédagogie inversée, ... Ces derniers peuvent être organisés en inter-professionnalité.

L'emploi du temps hebdomadaire est fourni aux étudiants sous forme affichée et sous forme numérique, accessible à distance. Les changements qui surviendraient sont fournis aux étudiants dans les plus brefs délais, sous forme numérique.

Un certain nombre d'enseignements de la formation est mutualisé avec d'autres formations.

- **Mutualisations avec les étudiants de médecine :**

- Agent Infectieux Hygiène avec les DFGSM3 au S3 intégrée dans le socle fondamental
- Génétique Reproduction Obstétrique Gynécologie avec les DFGSM2 au S4 dans l'UE associée « suivi gynécologique »
- Endocrinologie au S4 avec les DFGSM3 intégrée dans le socle fondamental (autres systèmes) / Examen au DESF
- Tissu sanguin et système immunitaire avec les DFGSM2 au S3, intégrée dans le socle fondamental / Examen au DESF

- **Mutualisations avec les étudiants en santé :**

- Service Sanitaire / e-learning sur plateforme Collégium Santé pour la Normandie pour les étudiants de Médecine, Maïeutique, Pharmacie, Soins Infirmiers et Kinésithérapie
- Santé environnementale / e-learning sur la plateforme de l'Université Numérique des Etudes en Santé et Sport (UNESS)
- Développement Durable et responsabilité sociétale / e-learning diffusé à l'ensemble des licences de l'Université de Rouen
- Compétences numériques / e-learning pour les étudiants en santé de l'UFR Santé (projet France 2030 « SaNuRN » en santé numérique)
- Cours de « pédiatrie » mutualisés avec certaines formations paramédicales
- Formation à la collaboration interprofessionnelle (MMOP, IFI, Kiné, ergothérapie, orthophoniste, psychomotriciens).

Les stages :

De plus, au cours de leur formation clinique, les étudiants abordent les différents modes d'exercice de la profession de sage-femme en réalisant : des stages hospitaliers en établissement de santé public ou privé ; et des stages extra hospitaliers, notamment en cabinet libéral, centre de santé, centre de santé sexuelle, centre d'orthogénie, communauté professionnelle territoriale de santé, maison de naissance, maison de santé ou structure de la protection maternelle et infantile.

Les entités susceptibles d'accueillir des étudiants sont celles qui ont conclu une convention avec les structures de formation. Ces conventions précisent les modalités d'organisation et de déroulement des stages.

Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de la structure d'accueil et ont l'obligation de respecter le principe de laïcité et de neutralité dans leur fonction. L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le lieu de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de l'étudiant. Elle veille également à la qualité du lieu de stage, de l'accueil et de l'encadrement des étudiants en stage.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage et promeut la formation des maîtres de stage. Sur chaque lieu de stage, le responsable de la structure d'accueil ou son représentant coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne un maître de stage qui accueille et encadre l'étudiant. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe pluri professionnelle. L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. Cette information peut prendre la forme notamment d'un carnet de stage ou d'un portfolio. Cet outil servira au suivi de l'évolution de l'acquisition des compétences et de lien entre les différentes parties. La validation du stage est prononcée par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant dans laquelle l'étudiant a été affecté, à partir de l'outil de suivi.

Les apprentissages cliniques représentent un total de 1 260 heures de formation pour la deuxième et la troisième années du premier cycle. Cette durée inclut le travail personnel des étudiants en lien avec les apprentissages cliniques.

La répartition et les plannings des stages sont effectués sous la responsabilité de la directrice en lien avec les sage-femmes enseignantes. Les terrains de stage sont majoritairement les établissements de soin en gynécologie ou périnatalité de la Normandie. Des stages en métropole (hors Normandie) sont possibles sur demande des étudiants.

La répartition nominative dans les stages est arrêtée et communiquée en début d'année. Un soin particulier est accordé au respect des vœux émis par les étudiants. La répartition définitive doit cependant être établie avec les contraintes et modalités de stage arrêtées avec les partenaires de la formation clinique.

La présence des étudiants en stage est obligatoire. Les roulements hebdomadaires sont communiqués aux étudiants deux semaines au minimum avant leur départ en stage et sont consultables sur UniversiTICE (plateforme Moodle). Les étudiants assurent des amplitudes horaires variables dont des gardes de jour et de nuit, y compris les week-ends et jours fériés, dans le respect de la continuité des soins et des repos de sécurité et conformément au fonctionnement des établissements d'accueil publics et privés. En cas d'absence, les modalités de récupération du temps de stage sont définies en lien avec le DESF et le terrain de stage, au regard du règlement intérieur. Après chaque garde ou quart, l'étudiant remplit un relevé de son activité, complété par son auto-évaluation suivi d'un feedback du professionnel encadrant.

Parcours personnalisé :

Le parcours personnalisé se compose d'unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation, ou des unités d'enseignement libres proposées par l'étudiant et validées par la structure de formation : projet professionnel, parcours master recherche ou autre double-cursus, engagement étudiant, international, disciplines médicales ou non strictement médicales, stages.... Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation. Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche » d'enseignement. Elles peuvent être suivies dans une université en France ou à l'étranger. Le parcours personnalisé représente 10% du total des enseignements.

Les épreuves sont planifiées sur l'année universitaire et le calendrier général des examens est communiqué aux étudiants dans le mois qui suit la rentrée.

Le contrôle des connaissances et des compétences est organisé pour chaque semestre par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les épreuves des examens peuvent être réalisées sous formes écrite, orale ou informatique. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de chaque UE. Quand l'évaluation d'une UE est constituée de plusieurs épreuves un coefficient peut être attribué à ces dernières. Des compensations entre les UE sont parfois possibles, les modalités sont définies et remises à jour chaque année dans le document des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DESF.

Une délibération du jury d'examen 1^{ère} session a lieu à la fin de chaque semestre et statue souverainement sur le résultat des contrôles de connaissances en vue de la validation des UE dispensées. Une délibération portant sur les 2^{èmes} sessions des 2 semestres est organisée sous la forme d'une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Les jurys sont composés par l'équipe pédagogique du DESF, des représentants de l'université, des représentants de l'enseignement et un représentant des responsables de stage.

Évaluation de l'UE « apprentissage clinique » :

L'unité d'Apprentissages Cliniques comprend une ou plusieurs épreuves théoriques et/ou pratiques au sein du DESF ou sur les terrains de stage.

L'acquisition des ECTS de cette UE Clinique nécessite également la validation de tous les stages.

Cette dernière est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant dans laquelle l'étudiant a été affecté. En cas de non validation, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le terrain de stage. Il peut se dérouler sur une période de vacances. Dans le cas où plusieurs stages sont invalidés, les modalités de rattrapage sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le document des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, dans la limite de 6 ECTS par année.

En cas de redoublement :

- Les étudiants gardent les ECTS des UE acquises au titre de l'année écoulée.
- En cas de redoublement pour non validation théorique, il sera exigé au minimum, un stage d'une durée de 6 semaines avant le passage dans l'année supérieure. L'étudiant peut toutefois demander à réaliser les stages de l'année de redoublement, la validation formelle ne sera alors pas nécessaire.
- Les étudiants redoublants peuvent être répartis sur différents terrains de stage selon une maquette correspondant à leur projet professionnel ou à leurs difficultés.
- Aucun étudiant ne peut être autorisé à s'inscrire plus de cinq fois en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques :

Au titre des parcours prévus au I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation ou au titre de la voie d'admission prévue au II du même article et après admission en deuxième ou troisième année du 1er cycle ;

Après avoir été admis selon les procédures mentionnées à l'article R. 631-1-5 du même code.

La deuxième ou la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le président de l'université après avis du directeur de la structure de formation.

Évaluation des stages et des enseignements théoriques par les étudiants

L'ensemble des stages et des enseignements théoriques sont évalués en ligne par les étudiants, via LimeSurvey. A la fin de chaque stage et de chaque semestre pour les UE théoriques, l'étudiant est invité par mail, sur sa boîte universitaire, à compléter un questionnaire d'évaluation. L'évaluation est anonyme et confidentielle.

Ces dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants contribuent au dialogue entre l'équipe pédagogique et les étudiants, à faire évoluer le contenu de la formation ainsi que les méthodes d'enseignement afin de favoriser l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et d'améliorer la qualité de la formation.

Dispositions particulières

Afin de favoriser l'adaptation des étudiants, la formation comprend les dispositifs nécessaires de remédiation et de remise à niveau, selon le parcours antérieur de l'étudiant. Pour cela, les étudiants de SMA2 ont accès à l'UE de 2^{ème} année de médecine, intitulée : Remise à niveau des étudiants issus des LAS, via l'ENT.

En cas de situation personnelle particulière, les étudiants sont invités à communiquer selon leurs souhaits avec l'équipe enseignante. Dans ce cas, des dispositions exceptionnelles pourraient être mises en place.

Le Conseil de Perfectionnement

Le Conseil de Perfectionnement (CP) est un organe consultatif, de dialogue qui se réunit au moins une fois par an.

- Membres
 - o De la sage-femme directrice du DESF,
 - o Des sages-femmes enseignantes,
 - o Du Directeur Technique et d'enseignements / conseiller pédagogique,
 - o Des 4 Délégués étudiants,
 - o De 2 représentants des enseignants,
 - o De 2 représentants des professionnels.

Il est présidé par la directrice du DESF et contribue au processus d'amélioration continue de la formation. Son rôle consiste notamment :

- À participer à la détermination des objectifs de formation, des innovations pédagogiques, ...
- A participer à la coordination des enseignements au sein du DESF,
- A débattre sur les résultats des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir,
- Et plus généralement, à participer aux choix pour l'organisation de la formation au DESF.

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu.

NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS

Les capacités d'accueil définies actuellement sont de **28** places en 2^{ème} année de DFGSMa, réparties comme suit :

- o 13 PASS,
- o 4 LAS 1,
- o 7 LAS 2,
- o 2 LAS 3,
- o 2 passerelles tardives

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Afin de favoriser l'adaptation des étudiants, la formation comprend les dispositifs nécessaires de remédiation et de remise à niveau, selon le parcours antérieur de l'étudiant. Pour cela, les étudiants de SMA2 ont accès à l'UE de 2^{ème} année de médecine, intitulée : Remise à niveau des étudiants issus des LAS, via l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

En début de parcours, une sage-femme enseignante « référente » est attribuée à chaque étudiant. Des entretiens individualisés sont organisés régulièrement afin de personnaliser l'accompagnement. Le binôme sage-femme référente-étudiant ainsi formé reste le même tout au long du cursus universitaire. Il peut cependant être amené à changer sur demande de l'un de ses deux membres.

Différents éléments sont mis en place pour favoriser le bien être de chacun au sein du DESF (par exemple : des sofas gonflables pour un « espace détente » ; les UE libres « Confiance en soi », « Sophrologie », « Sport » ; un partenariat avec la commission d'aide aux étudiants de l'UFR Santé, un temps de retour d'expérience de stage avec une psychologue.

Une visite médicale annuelle est organisée avec la médecine préventive de l'université.

En cas de situation personnelle particulière, les étudiants sont invités à communiquer selon leurs souhaits avec l'équipe enseignante. Des dispositions exceptionnelles pourront être mises en place.

Chaque étudiant a accès à un portfolio numérique qui lui est présenté à la rentrée. Ce portfolio numérique sera alimenté pendant la durée de ses études au sein du DESF. Il contient les différents documents entourant la formation, les objectifs de stage, etc. Il appartient à l'étudiant de le mettre à jour régulièrement, il sera utilisé pour les entretiens individualisés, pour les validations de stage, etc.

AVIS DES INSTANCES

- Validé par la CFVU du 11 octobre 2024
- Validé par le CA du 18 octobre 2024